

Advicenne : chiffre d'affaires annuel 2025

- Le chiffre d'affaires 2025 ressort à 5,73 millions d'euros, en hausse de 18,4%
- Les ventes de Sibnayal® progressent de 36,6% à 3,01 millions d'euros
- Les royalties 2025 sont estimées à 1 million d'euros, doublées par rapport à 2024
- Les ventes estimées de Sibnayal® sur les marchés finaux en Europe et au Moyen-Orient progressent de 73% et s'élèvent à plus de 10 millions d'euros.

Paris, France, le 22 janvier 2026, à 18h00 (CET) – Advicenne (Euronext Growth Paris ALDVI - FR0013296746), société pharmaceutique spécialisée dans le développement et la commercialisation de traitements innovants pour les personnes souffrant de maladies rénales rares, annonce aujourd'hui que son chiffre d'affaires ressort à 5,73 millions d'euros pour l'exercice 2025, en hausse de 18,4% par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires n'intègre pas les royalties des partenaires sur les ventes réalisées au sein de leurs territoires respectifs, lesquelles, estimées à 1 million d'euros pour 2025, ont doublé par rapport à 2024.

La croissance du chiffre d'affaires provient majoritairement des ventes de Sibnayal® (combinaison fixe de citrate de potassium et de bicarbonate de potassium). Ces dernières progressent de 36,6% à 3,01 millions d'euros. En France, les performances demeurent extrêmement solides, avec une augmentation de 38% sur l'ensemble de l'année.

Dans les pays couverts par des accords commerciaux et sur la base des royalties, Advicenne estime les ventes de ses partenaires supérieures à 8 millions d'euros en 2025. Ainsi, les ventes estimées de Sibnayal® en Europe et au Moyen-Orient totalisent désormais plus de 10 millions d'euros, soit une progression de 73% par rapport à 2024.

Enfin, les ventes brutes de Likozam® et Levidcen® s'établissent respectivement à 2,0 et 0,7 million d'euros.

Vente brutes (m€)	2025	2024	Croissance
Sibnayal®	3,01	2,20	+36,6%
Neurologie	2,72	2,63	+3,2%
<i>dont Likozam®</i>	2,04	1,95	+4,8%
<i>dont Levidcen®</i>	0,67	0,68	-1,2%
Total	5,73	4,84	+18,4%

Au 31 décembre 2025, Advicenne disposait d'une trésorerie de 1,35 million d'euros. Hors éléments exceptionnels, ce montant lui confère un horizon de trésorerie à la fin du T2 2026.

A PROPOS D'ADVICENNE

Advicenne (Euronext Growth Paris ALDVI - FR0013296746) est une entreprise pharmaceutique créée en 2007, spécialisée dans le développement de traitements innovants en néphrologie. Son médicament principal, Sibnayal® (ADV7103) a reçu une autorisation de mise sur le marché en Europe et en Grande-Bretagne dans le traitement de l'acidose tubulaire rénale distale (ATRd). ADV7103 est actuellement en phase avancée de développement clinique aux Etats-Unis et au Canada dans l'ATRd et dans la cystinurie en Europe et aux Etats-Unis. Basée à Paris, Advicenne, cotée sur le marché Euronext depuis 2017, est cotée depuis le 30 mars 2022 sur le marché Euronext Growth à Paris à la suite de son transfert de cotation. Pour plus d'informations : <https://advicenne.com/>

CONTACTS

Advicenne

Didier Laurens, Directeur Général
+33 (0) 1 87 44 40 17
Email : investors@advicenne.com

Maarc

Media relations
Bruno Arabian
+33 (0)6 87 88 47 26
Email : bruno.arabian@maarc.fr

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction d'Advicenne estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait qu'elles sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'Advicenne qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la mise sur le marché et à la commercialisation des médicaments développés par Advicenne ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Advicenne auprès de l'Autorité des marchés financiers y compris ceux énumérés dans le chapitre 3 « Facteurs de risque » du document d'enregistrement universel d'Advicenne déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2025. Advicenne ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.